



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2000
Français
Original: anglais

Projet de rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité en date du 6 avril 1999, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter un rapport tous les 90 jours sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (UNOGBIS).

2. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que dans mon dernier rapport en date du 24 mars 2000 (S/2000/250), j'ai appelé l'attention sur les principaux problèmes auxquels se heurte le nouveau gouvernement démocratique pendant la période postélectorale et sur le rôle que joue le Bureau d'appui pour l'aider à les résoudre.

3. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau depuis le 24 mars 2000 et contient un aperçu de l'action menée par le Bureau d'appui pour soutenir les efforts de consolidation de la paix du Gouvernement, conformément à son mandat révisé (S/2000/202).

II. Évolution de la situation politique

4. Pendant la période considérée, le gouvernement du Président Kumba Yala s'est principalement employé à renforcer l'autorité des nouvelles institutions démocratiques face à l'ingérence persistante de l'armée, après de longues consultations avec de nombreux acteurs qui avaient joué un rôle de premier plan pendant la phase de transition et de partage du pouvoir. La présence toujours très forte de l'ancienne junte militaire sur la scène politique et l'absence de constitution ancrée dans des principes démocratiques constituent des problèmes particulièrement complexes pour le Gouvernement. Les discussions, menées par l'entremise de dirigeants de la société civile sous la conduite de l'évêque de Bissau et facilitées par mon Représen-

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

tant, Samuel Nana-Sinkam, se sont intensifiées en vue de redéfinir le rôle des militaires dans la nouvelle donne démocratique. Quelques progrès ont été faits, en particulier avec la création par l'Assemblée nationale d'une Commission des bons offices chargée d'aplanir les divergences de vue entre le Gouvernement et l'armée.

5. La nomination, le 7 avril, par le Président Yala d'un nouveau Ministre de la justice et d'un civil comme Ministre de la défense et la décision des autorités militaires, après de longues consultations avec divers acteurs, de ne pas contester le décret par lequel le Président avait remplacé le chef d'état-major de la marine ont été considérées comme une nouvelle victoire pour l'ordre constitutionnel. En outre, le 7 juin, lors de la commémoration à Bissau du deuxième anniversaire du début du conflit militaire, les autorités militaires ont réaffirmé leur intention de recommencer à jouer leur rôle traditionnel et de se soumettre aux autorités civiles.

6. Le 15 mai, le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Alpha Konaré du Mali, a dépêché un envoyé spécial en Guinée-Bissau pour analyser avec les autorités et autres parties concernées les derniers faits nouveaux intervenus dans le pays ainsi que des questions se rapportant à la paix et à la sécurité dans la sous-région. En outre, les États membres de la CEDEAO ont examiné la situation en Guinée-Bissau au cours de leur vingt-troisième réunion au sommet qui s'est tenue les 28 et 29 mai à Abuja. Dans leur communiqué final, ils se sont dits préoccupés par la persistance des tensions entre le Président Yala et l'ancienne junte militaire et ils ont relevé que le Président Yala avait été dûment élu à l'issue d'un scrutin libre, régulier et transparent reconnu comme tel par la communauté internationale.

7. Fait préoccupant, des tensions religieuses et ethniques sont apparues dans certaines régions septentrionales du pays entre les communautés Foula et Felupe, et à l'est entre les communautés Foula et Mandingue. Avec l'aide de la société civile, les autorités ont immédiatement pris des mesures pour calmer la situation et réconcilier les communautés intéressées. Mon Représentant a également incité à la tolérance et engagé les habitants du pays à travailler et vivre dans l'harmonie et à éviter de compromettre une paix qu'ils avaient eu tant de mal à conquérir.

8. Alors que le Gouvernement continue de s'employer à rétablir une situation normale après le conflit, la priorité est donnée au redémarrage de l'économie en vue d'améliorer les conditions de vie de la population. L'Assemblée nationale a approuvé le programme quadriennal de travail du Gouvernement et, le 6 juin, elle a approuvé le budget 2000 d'un montant de quelque 86 milliards de francs CFA, qui tient compte des maigres recettes du pays et des dures réalités économiques auxquelles il se heurte. Les responsables gouvernementaux font de plus en plus observer que le bon fonctionnement des institutions publiques pâtit encore du manque de ressources.

9. Pour renforcer davantage la démocratie naissante, les autorités ont également souligné qu'une nouvelle constitution d'après conflit devait être élaborée. La Cour suprême de justice de la Guinée-Bissau a donc créé une commission chargée d'examiner la Constitution en vigueur et de l'adapter à la nouvelle réalité démocratique. Les autorités ont également annoncé qu'elles entendaient tenir des élections municipales pendant l'année et elles ont demandé instamment une aide internationale.

III. Questions militaires et problèmes de sécurité

10. Dans le contexte sous-régional, les autorités savent qu'une sécurité et une stabilité durables dépendent dans une large mesure d'une coopération pacifique entre le pays et ses voisins. La visite à Bissau, le 29 avril, du Président Wade du Sénégal, nouvellement élu, a donc été perçue comme un événement qui contribuait sensiblement au renforcement de la confiance. Lorsque la situation en matière de sécurité en Casamance, région du Sénégal située le long de la frontière entre ce pays et la Guinée-Bissau, s'est détériorée en avril dernier, les dirigeants des deux pays sont convenus de faire baisser la tension et ont réfléchi à des stratégies de coopération propres à assurer la sécurité sur leur frontière commune. La situation instable qui règne le long de la frontière est un exemple de plus des problèmes de sécurité auxquels le nouveau Gouvernement de la Guinée-Bissau doit faire face.

11. Au début mai, à Dakar, mon Représentant s'est entretenu avec le Président Wade et de hauts responsables sénégalais des moyens de poursuivre et renforcer les initiatives relatives à la sécurité de la frontière que la visite du Président Wade à Bissau en avril avait suscitées. M. Nana-Sinkam continuera de rechercher la meilleure façon de contribuer aux efforts en cours pour consolider la sécurité et la stabilité avec les autres voisins de la Guinée-Bissau lorsqu'il rendra visite à d'autres dirigeants d'États membres de la CEDEAO. Je ferai de nouveau rapport au Conseil lorsque mon Représentant aura achevé ses consultations.

12. Au plan interne, on constate une nette hausse des attaques à main armée et du banditisme qui s'explique, en partie, par les difficultés économiques, la faiblesse institutionnelle et logistique de la police nationale et la circulation incontestée d'armes dans la population civile dans tout le pays. Pour sensibiliser la population à ce problème et stimuler un débat sur les moyens de le régler, la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau, en coopération avec le UNOGBIS, a organisé une conférence sur la criminalité du 4 au 11 mai à Bissau, qui a rassemblé des représentants de divers ministères, de l'Assemblée nationale, du pouvoir judiciaire et de la société civile. Dans le même temps, le Bureau d'appui et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), continuent d'aider le Gouvernement à lancer un projet de désarmement des civils, pour l'exécution duquel un financement est demandé à la communauté internationale.

13. Le Gouvernement se heurte à un autre problème grave en matière de sécurité, celui des mines terrestres disséminées dans tout le pays au cours du récent conflit armé. Il a approuvé le descriptif d'un projet de déminage et créé une institution nationale chargée des opérations de déminage. Dans le cadre d'un partenariat, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), des institutions nationales et des organisations non gouvernementales s'occuperont des activités de sensibilisation tandis que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apportera un soutien matériel à la création de capacités nationales et à des opérations de déminage. Le PNUD a déjà versé un montant de 150 000 dollars des États-Unis à cette fin et demandé un financement supplémentaire à la communauté internationale. La phase d'assistance préparatoire du projet de déminage doit commencer en juillet et le projet se poursuivra une fois obtenu le financement nécessaire.

14. Dans le domaine de la démobilisation et de la réinsertion, une mission de la Banque mondiale s'est rendue dans le pays à la mi-juin et a étudié avec le Gouvernement le calendrier à suivre pour commencer à mettre en oeuvre le programme de démobilisation et de réinsertion. Le Gouvernement a fourni les locaux nécessaires à ce programme. En attendant, le PAM et le UNOGBIS, en collaboration avec le Gouvernement, fournissent des rations alimentaires quotidiennes pendant six mois aux soldats qui se sont démobilisés de leur plein gré.

IV. Droits de l'homme

15. La situation dans le domaine des droits de l'homme demeure préoccupante, bien que le Gouvernement se soit de nouveau engagé à promouvoir le respect des droits de l'homme de tous les Bissau-Guinéens et a pris d'importantes mesures en ce sens. Le UNOGBIS a, pour sa part, poursuivi ses efforts pour mieux faire connaître les questions relatives aux droits de l'homme et à la primauté du droit et faire comprendre plus largement les principes de l'ONU en la matière. Le Ministère de la justice a entrepris, avec l'assistance du UNOGBIS, un programme technique visant à élaborer un plan national dans le domaine des droits de l'homme.

16. Le 3 mai, des responsables du Cabinet du Ministre de la justice et du UNOGBIS ont visité des prisons pour y évaluer les conditions de détention. À la suite de cette visite, un certain nombre de personnes détenues depuis les événements du 7 mai 1999 ont été provisoirement relâchées. À la mi-juin, il ne restait plus que 13 personnes détenues sur les près de 400 initialement arrêtées. Le Président Yala a demandé à maintes reprises au pouvoir judiciaire d'accélérer le déroulement des procès. Pour aider le Gouvernement à veiller à ce que les procès aient lieu rapidement et dans des conditions régulières, le UNOGBIS a facilité la formation d'une cinquantaine de juges. Un certain nombre d'organismes indépendants de promotion des droits de l'homme, y compris la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (OUA), ont confirmé qu'ils souhaitaient observer le déroulement de ces procès.

17. Lors d'une série d'incidents récents qui ont été largement critiqués par différents segments de la société, plusieurs personnes, dont au moins deux journalistes, ont été détenues au mois de mai sous prétexte qu'elles avaient critiqué des responsables et les politiques du Gouvernement. Sous la pression des médias et de la société civile, elles ont ultérieurement été relâchées. Pour dynamiser le secteur des médias et encourager un échange de vues libre au sein de la société, le UNOGBIS, avec l'assistance financière du Gouvernement allemand, appuie l'exécution d'un projet intéressant la radio et la télévision qui facilitera la tenue de débats libres sur des questions d'intérêt national.

V. Questions humanitaires

18. Une stratégie d'aide humanitaire bien ciblée, de bonnes conditions climatiques, une récolte satisfaisante et l'évolution pacifique de la situation pendant la période postélectorale ont contribué à réduire sensiblement les besoins d'aide humanitaire essentielle en Guinée-Bissau. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a donc fermé son bureau de Bissau le 7 avril 2000. Ses programmes de formation visant à renforcer les moyens dont dispose le Gouvernement pour gérer des situations

d'urgence à l'échelon national ont été repris par le PNUD, mais il poursuivra ses programmes d'appui visant à assurer la stabilité à long terme, notamment ses programmes de démobilisation, de collecte des armes et de déminage.

19. À la suite de consultations tenues entre des responsables du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des Gouvernements de la Guinée et de la Guinée-Bissau, le rapatriement des 900 réfugiés de Guinée-Bissau qui se trouvaient encore en Guinée a commencé le 15 juin.

VI. Aspects sociaux et économiques de la situation

20. Alors que la situation dans le pays redevient normale et que le Gouvernement essaie de répondre aux besoins les plus pressants de la population dans les domaines économique et social, la pauvreté endémique reste le problème économique et social le plus grave qui compromet le plein épanouissement de la démocratie et la consolidation de l'ordre constitutionnel. Le niveau du chômage et du sous-emploi est toujours inquiétant, et le Gouvernement continue d'éprouver des difficultés à payer les fonctionnaires qui constituent la majorité de la population employée dans le secteur structuré.

21. La santé, l'éducation, l'agriculture et la bonne gestion des affaires publiques sont toujours les secteurs dont le Gouvernement s'occupe en priorité, mais l'exécution du programme du Gouvernement au cours des 100 premiers jours qui ont suivi sa prise de fonctions n'a pas donné de résultats très satisfaisants, en raison principalement des complications résultant de l'ingérence des militaires dans le processus politique, de l'absence de ressources et de compétences techniques et de la faiblesse de l'infrastructure. Faute de ressources, en particulier pour l'achat de bateaux de pêche, le Gouvernement n'a pas pu exploiter pleinement ses ressources naturelles.

22. Dans le cadre de son dialogue continu avec la communauté des donateurs, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a organisé le 11 avril une réunion pour passer en revue ses programmes, notamment ceux qu'il avait présentés à la table ronde organisée par le PNUD à Genève en mai 1999. Après cette réunion, le Gouvernement a décidé de mettre au point des programmes de bonne gouvernance et d'élimination de la pauvreté et de réviser son étude prospective à long terme. Les 12 et 13 juin, il a discuté avec le PNUD de la poursuite de l'élaboration de ces programmes et de la date à prévoir pour une table ronde officielle. En attendant, il a lancé un appel aux donateurs qui s'étaient engagés à fournir une aide à la Guinée-Bissau lors de la table ronde tenue à Genève en 1999 afin qu'ils versent effectivement les fonds promis et permettent ainsi au Gouvernement d'exécuter ses programmes de développement, en soulignant que la Guinée-Bissau, en tenant des élections libres et régulières et en mettant en place un gouvernement démocratique, a rempli les conditions fixées par les pays donateurs pour verser les contributions qu'ils avaient annoncées.

VIII. Observations

23. Si d'importants progrès ont été réalisés sur le terrain depuis que j'ai présenté mon dernier rapport, de nombreux problèmes continuent de faire obstacle aux efforts

que déploie la Guinée-Bissau pour rétablir une paix durable, la stabilité et un développement durable et relever le niveau de vie extrêmement bas de sa population.

24. La consolidation des nouvelles institutions démocratiques demeure un objectif à long terme. Les Bissau-Guinéens eux-mêmes doivent prendre l'initiative pour faire en sorte que les résultats qu'ils ont obtenus au prix de grands sacrifices contribuent à panser les plaies et à promouvoir la réconciliation dans un climat de respect de l'ordre constitutionnel. Je note avec satisfaction que les autorités militaires se sont de nouveau engagées à se retirer du processus politique et à accepter l'autorité des institutions démocratiquement élues, et je les prie instamment de traduire ces engagements en actions concrètes sans tarder.

25. La restructuration des forces armées est une condition essentielle au succès du processus de démocratisation en cours et demeure l'une des priorités postélectorales du Gouvernement. En l'absence toutefois de ressources adéquates, il s'agit là d'une tâche écrasante, voire périlleuse. C'est pourquoi je lance un nouvel appel à la communauté internationale afin qu'elle fournisse l'appui financier et matériel nécessaire pour permettre au Gouvernement de la mener à bien.

26. En outre, compte tenu de la faiblesse des ressources et de l'infrastructure du pays, je demande à la communauté internationale de continuer à aider la Guinée-Bissau à renforcer sa capacité institutionnelle et à respecter ses priorités en matière de relèvement, de reconstruction et de développement. C'est d'une telle interaction coordonnée entre les efforts déployés au niveau national et au niveau international que dépend notre espoir fondamental de voir se réaliser notre objectif commun de stabilité et de progrès en Guinée-Bissau.

27. Je suis reconnaissant aux États Membres qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les activités du UNOGBIS et je les prie instamment de continuer à fournir un appui et à le renforcer. La permanence de l'aide de la communauté internationale est une condition indispensable pour consolider les progrès accomplis à ce jour et aider la Guinée-Bissau à préparer durablement le terrain pour que son peuple puisse accéder à une vie meilleure.

28. Je tiens enfin à rendre hommage à mon Représentant, Samuel Nana-Sinkam, au personnel du UNOGBIS et à tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour tout ce qu'ils ont fait avec dévouement pour contribuer aux efforts de consolidation de la paix du Gouvernement et du peuple de la Guinée-Bissau.
